



**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Jusqu'au 24 avril pour déposer  
une demande au Fonds culturel 2019**

## **Desjardins se joint pour 3 ans comme contributeur au Fonds culturel de la MRC**

(Beauharnois – Le 28 février 2019) La MRC de Beauharnois-Salaberry et son Conseil de la Culture se réjouissent d'annoncer que les Caisses populaires Desjardins de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield ont récemment paraphé avec la MRC un protocole d'entente triennale confirmant qu'elles seront contributrices du Fonds culturel de la MRC jusqu'en 2021.

L'apport total de Desjardins au Fonds culturel pour la période 2019-2021 est de l'ordre de 22 500 \$, soit 7 500 \$ par année. Cette somme annuelle se déclinera en trois « *Bourses Desjardins pour la culture* », chacune d'un montant de 2 500 \$.

*« Voilà une excellente nouvelle pour notre communauté culturelle et artistique. On sait tous combien ce créneau de notre économie doit parfois composer avec des conditions qui ne sont pas toujours faciles, et dans cette perspective, cet important apport de Desjardins, que nous saluons d'ailleurs, ne peut être que salutaire »* de mentionner la préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry, madame Maude Laberge.

Pour messieurs Serge Bernier et Gino Napoleoni, directeurs généraux des caisses impliquées dans le projet : *« Cet engagement et ce soutien financier témoignent jusqu'à quel point Desjardins croit en l'industrie culturelle comme levier d'une économie locale et régionale. C'est bien souvent au degré d'effervescence et de*

*dynamisme de ses artistes et de sa culture que l'on peut mesurer la fierté et le sentiment d'appartenance des habitants à leur région et à leur coin de pays. Là où la culture se porte bien se retrouvent habituellement la croissance et le développement. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'engagement de Desjardins à titre de contributeur au Fonds culturel de la MRC ».*

**- Jusqu'au 24 avril pour adresser une demande au Fonds 2019 -**

Les personnes et groupes intéressés à soumettre une demande au Fonds culturel 2019 de la MRC ont d'ailleurs jusqu'au 24 avril prochain à midi pour le faire.

L'enveloppe budgétaire disponible du Fonds cette année avoisine les 60 000 \$, alors que se cumulent la mise de fonds de 45 000 \$, une somme de 7 500 \$ rattachée à la médiation culturelle via l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ainsi que les 7 500 \$ de bourses récemment confirmées par Desjardins.

Pour en savoir davantage sur ce Fonds et connaître les critères d'admissibilité, on peut se procurer en ligne le guide d'attribution et le formulaire de demande du Fonds sur le site Internet de la MRC au : [www.mrc-beauharnois-salaberry.com](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com).

**- Soirée d'attribution -**

La soirée d'attribution des argents du Fonds s'effectuera au siège social de la MRC à Beauharnois en juin prochain (heure et date à confirmer).

À titre d'information, ce ne sont pas moins de 558 849 \$ qui ont été décernés depuis la création du Fonds en 2001 à quelque 150 bénéficiaires (organismes, associations, artisans et artistes du territoire), de même qu'à 10 boursiers.

Vous désirez être de la cohorte 2019 des récipiendaires du Fonds ? Alors faites vite ! Procurez-vous le formulaire de demande en ligne et retournez-le complété avant le 24 avril. Bonne chance !

**MRC de Beauharnois-Salaberry**

-

30

-

Source : Guy Longtin  
Coordonnateur aux communications  
MRC de Beauharnois-Salaberry  
Tél : (450) 225-0870 (poste 226)  
Courriel : [g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com](mailto:g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com)